

Document d'informations clés

Le présent document contient des informations sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce Produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

FCPR AMUNDI MEGATENDANCES III EVOLUTION

Fonds Commun de Placement à Risques

Code LEI : 969500RUTB3BIW89UH53

Code ISIN parts A' : FR001400E227

Initiateur : Amundi Private Equity Funds (société de gestion de portefeuille - est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le numéro GP 99.015) (la « Société de Gestion », « nous »)

AMF responsable de la supervision de Amundi Private Equity Funds en ce qui concerne le présent Document d'informations clés. Pour plus d'information

Pour plus d'information veuillez-vous référer sur le site amundi.fr.

Date de production de ce document : 27/01/2023

Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : FCPR Amundi Mégatendances III Evolution (le « Produit ») est un fonds commun de placements à risques au sens de l'article L.214-28 du Code monétaire et financier.

Durée : la durée de vie du Produit est de huit (8) ans à compter de la Date de Constitution, sauf les cas de dissolution anticipée prévue dans le Règlement. Cette durée peut être prorogée par la Société de gestion pour deux (2) périodes de un (1) an, soit une date d'échéance maximale au [...] janvier 2033. Les rachats sont bloqués durant cette période.

Objectifs : Le Produit recherchera principalement la réalisation de plus-values par des prises de participations principalement minoritaires et essentiellement dans des entreprises de taille intermédiaire et des petites et moyennes entreprises européennes (respectivement des "ETI" et des "PME" telles que définies par le décret 2008-1354 du 18 décembre 2008), majoritairement françaises. Le Produit pourra investir accessoirement dans des sociétés de taille plus importante à condition de respecter au moins deux des trois critères qui définissent les ETI, à savoir le nombre de salariés, le chiffre d'affaires ou le total du bilan.

Le Produit a pour objet la constitution d'un portefeuille de participations composé principalement de titres de capital, ou donnant accès au capital, ainsi que d'avances en comptes courants dans des Entreprises, telles que définies ci-dessous, dans lesquelles le Produit détient au moins 5% du capital et dans la limite de 15% de l'Actif du Produit.

La politique d'investissement se concentre sur des PME ou ETI bénéficiant d'une ou plusieurs des cinq grandes tendances mondiales qui agissent comme des forces transformatrices de long terme et des leviers de croissance importants pour les entreprises, à savoir les technologies (innovations, accélération des changements, connectique, gestion des données), les évolutions sociétales (réseaux sociaux, conscience citoyenne, bien être) l'Environnement (énergies renouvelables, recyclage, dépollution...), les mutations économiques (souveraineté, relocalisation industrielle, globalisation et internationalisation) et la démographie (santé, vieillissement, agroalimentaire...). Le Produit réalisera l'ensemble des investissements dans le cadre d'opérations de capital développement ou de capital-transmission.

Le Produit pourra investir dans des actions de préférences, pour lesquelles certaines clauses des pactes d'actionnaires conclus peuvent prévoir un plafonnement du prix de cession. Ainsi, dans le cas d'un scénario optimiste (valorisation de la société à +100 %), le mécanisme de préférence vient plafonner la performance des actions à un seuil déterminé à l'avance (par exemple +10 %) alors qu'un investissement sans mécanisme de préférence aurait permis de profiter pleinement de la hausse. Ce mécanisme limite donc la plus-value potentielle du Produit alors que ce dernier reste exposé à un risque de perte en capital si l'investissement évoluait défavorablement. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que le seuil retenu dans l'exemple (+10 %) est un minimum et que la Société de Gestion ne réalisera pas d'investissement dont le plafonnement du multiple réalisé serait inférieur. Plus d'informations peuvent être trouvés au sein du Règlement du Produit.

Le Produit pourra investir les sommes souscrites et libérées, en attente d'investissement, dans des supports tels que, notamment des OPCVM de trésorerie, monétaires, obligataires, libellés en euro ainsi qu'en liquidités bancaires.

Le Produit pourra investir les sommes en attente de distributions, dans des supports tels que, notamment, des titres et OPCVM de trésorerie, monétaires, obligataires, libellés en euro, ainsi qu'en liquidités bancaires.

Affectation des résultats : compte tenu de l'engagement de conservation des parts A et de l'engagement de remploi pendant cinq (5) ans pris par certains porteurs de parts personnes physiques, les sommes distribuables sont intégralement capitalisées pendant un délai de cinq (5) ans à compter de leur souscription, à l'exception de celles qui pourraient faire l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi. Après ce délai, la société de gestion décidera chaque année de l'affectation des résultats. Elle pourra procéder à la distribution d'un ou plusieurs acomptes. Par ailleurs, et indépendamment de ce qui précède, la Société de gestion ne procédera à aucune distribution aux investisseurs jusqu'au 4^{ème} anniversaire de la date de constitution du Produit.

Investisseurs de détail visés : Le Produit s'adresse aux investisseurs qui ont une connaissance basique de l'investissement dans les fonds d'investissement et souhaitent s'exposer au marché des PME-ETI, et ainsi souhaitent augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée tout en étant prêts à assumer un niveau de risque élevé sur leur capital initial.

Le Produit n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats Unis d'Amérique et des « US Persons ».

Dépositaire : CACEIS Bank.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur le Produit, y compris le règlement et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Private Equity Funds - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France. La valeur d'actif nette du Produit est disponible sur www.amundi.fr.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit pendant 8 ans.

L'indicateur synthétique de risque (ISR) permet d'apprécier le niveau de risque par rapport à d'autres produits.

Le niveau de risque de ce véhicule reflète principalement le risque du marché des PME ou ETI sur lequel il est investi. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Ce produit a été classé 6 sur 7 : cela correspond à la seconde catégorie de risque la plus élevée. Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

L'ISR part de l'hypothèse que vous conservez le Produit pendant la durée de détention minimale requise sans liquidité possible avant l'échéance du 27 janvier 2031.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre votre Produit facilement, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

Les risques et la performance du Produit sont notamment liés :

- aux succès de l'investissement dans des ETI ou des PME. L'engagement dans une ETI ou une PME peut se conclure, en cas d'échec, par une perte partielle ou totale du capital investi dans cette société.
- à l'absence ou la faible liquidité des prises de participations dans des sociétés non cotées ou cotées sur des marchés peu liquides exposent le souscripteur au risque de liquidité. L'absence ou la faible liquidité des participations pourra amener le Fonds à ne pas être en mesure de céder rapidement ses actifs ou à les céder à un prix inférieur à celui attendu.

Les autres facteurs de risque sont détaillés dans le règlement du Fonds.

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

L'ISR ne prend pas en compte les risques liés :

- Risque de crédit : dans la mesure où le portefeuille peut investir dans des fonds obligataires, monétaires et mixtes, il est également exposé au risque de crédit. Le Fonds peut être investi, notamment via des OPCVM ou des FIA, dans des émissions publiques ou privées. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur de ces créances peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

L'ISR ne tient pas compte du traitement fiscal du Produit selon la situation patrimoniale et fiscale de l'investisseur de détail visé.

Le Produit ne comporte pas de garantie de rendement ou de capital ni de protection contre les aléas de marché. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performances

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €.

Scénarios	Pour un Investissement de 10 000€ sur :	1 an	8 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scenario de tensions	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 282€	5 846€
	Rendement annuel moyen	-7.2%	-6.5%
Scenario défavorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 595€	7 378€
	Rendement annuel moyen	-4.1%	-3.7%
Scenario intermédiaire	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	9 882€	16 307€
	Rendement annuel moyen	-1.2%	6.3%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez récupérer après déduction des coûts	10 725€	20 154€
	Rendement annuel moyen	7.2%	9.2%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur liquidative de produits comparables. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Il n'est pas possible de sortir de ce Produit pendant la période d'investissement recommandée.

L'achat de ce produit signifie que vous considérez que le prix du sous-jacent va augmenter.

Votre perte maximale peut être l'ensemble de votre investissement (de la prime versée).

Que se passe-t-il si Amundi Private Equity Funds n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les fonds de l'investisseur dans le Produit et les revenus du Produit sont versés sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom du Produit qui sont indépendants de ceux de la Société de Gestion. Par conséquent, un défaut de la Société de Gestion n'aurait pas d'impact sur les actifs du Produit, dont la conservation est assurée par le dépositaire du Produit, CACEIS Bank (le « Dépositaire »). Le Dépositaire est responsable envers le Produit ou les investisseurs du Produit de la perte d'un instrument financier conservé par lui ou par l'un de ses délégués, à moins que le Dépositaire ne puisse démontrer que la perte est née d'un événement extérieur et indépendant d'un contrôle satisfaisant de sa part. Pour toute autre perte et conformément aux réglementations applicables, le Dépositaire doit être tenu responsable en cas de négligence ou de manquement intentionnel à l'accomplissement de ses responsabilités et de ses obligations ;

Les pertes ne sont pas couvertes par le régime de garantie ou de compensation de l'investisseur.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vende ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au Produit lui-même, pour une période de détention de 8 ans. **Ils sont basés sur les données issues du calcul de performances du scénario intermédiaire.** Les chiffres sont présentés pour un investissement de 10 000 euros. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Coûts au fil du temps :

Pour un investissement de 10 000€		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans*
Coûts totaux <i>Incidence sur le rendement (Réduction du rendement RIY) par an</i>	379€ -3,79%	3 569€ -4,47%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 10,8% avant déduction des coûts et de 6,3% après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-après indique :

- L'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
 - La signification des différentes catégories de coûts.
- Les données sont TTC, le Produit ne récupère pas la TVA.

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 8 ans
Coûts d'entrée (commission d'acquisition des actions)	3% : la commission TTC comprend la commission de recherche de capitaux reversée au réseau distributeur et la commission de recherche d'investissements revenant à la société de gestion.	300€
Coûts de sortie (retrait / cession)	Nous ne facturons pas de frais de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	-
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	3.259% : incidence des coûts prélevés par l'initiateur du Produit chaque année pour la gestion des investissements et les coûts supportés par le Produit	2608€
Coûts de transaction des actifs composant le portefeuille	0.145% : L'incidence des coûts encourus lors de l'achat ou de la vente des investissements sous-jacents au Produit	116€
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Partage des plus-values réalisées au-delà du revenu prioritaire	20% : Incidence du partage de la plus-value au profit des porteurs de parts B	545€

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention minimale requise : 8 ans à compter du 27 janvier 2023 (soit jusqu'au 27 janvier 2031).

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que ses fonds seront bloqués pendant une durée minimale de 8 années pouvant aller jusqu'à 10 années en cas de prorogation de la durée de vie du Produit, sur décision de la Société de gestion, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le règlement du Produit.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Private Equity Funds au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à savpef@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes :

Ce Document d'Informations Clés est fourni et établi en application du Règlement Délégué 2017/653 de la Commission Européenne du 8 mars 2017.

Les informations contenues dans ce DIC sont complétées par le Règlement du Produit, qui sera communiqué aux investisseurs de détail avant leur souscription. Le Règlement, le dernier rapport annuel, la dernière composition de l'actif sont ou seront disponibles sur simple demande écrite du porteur adressée à la Société de Gestion dans un délai de 8 jours à compter de la réception de la demande. Sur option, ces documents pourront lui être adressés sous format électronique. Ces informations sont également disponibles sur www.amundi.fr. Une lettre annuelle indiquant les frais prélevés sur le Fonds au cours de l'exercice sera adressée au souscripteur.

Nous révisons et publions ce Document d'Informations Clés au moins une fois par an.

Plus d'informations sont disponibles sur site : www.amundi.fr

Les données de ce DIC sont à la date du 27/01/2023.